

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Communes et cadastre : certaines ont compris l'opportunité en la matière...

Barcena-Fernandez, François-Xavier

Published in:
Bulletin social et juridique

Publication date:
2014

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Barcena-Fernandez, F-X 2014, 'Communes et cadastre : certaines ont compris l'opportunité en la matière...', *Bulletin social et juridique*, numéro 529, pp. 2.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Communes et cadastre : certaines ont compris l'opportunité en la matière...

Le retard dans l'enrôlement des nouvelles constructions, dans la réévaluation du revenu cadastral ou dans l'enrôlement des modifications cadastrales, missions qui incombent à l'administration fédérale, peut poser un problème majeur aux communes d'un point de vue budgétaire.

Le ministre compétent a récemment rappelé¹ que la tâche des communes est aujourd'hui facilitée par une application informatique qui permet « un échange de permis et de déclarations de bâtir par voie électronique avec les services du cadastre ».

Dès lors, certaines communes ont bien compris qu'il était de leur intérêt de transmettre sans délai aux services du cadastre les modifications relatives aux immeubles et contrôlent systématiquement tous les biens, et pas uniquement ceux qui font l'objet d'un permis.

Cela a néanmoins pour conséquence que les services du cadastre reçoivent « une masse d'informations à traiter et qu'un certain retard peut parfois être constaté ». Le ministre a toutefois promis que le maximum serait fait pour que les modifications soient prises en compte dans des délais permettant un enrôlement valable.

À suivre donc...

● FRANÇOIS-XAVIER BARCENA-FERNANDEZ
Assistant à l'Université de Namur
Chargé d'enseignement
Haute École F. Ferrer et Haute École de Namur

¹ Question parlementaire orale n° 5-1338 de Mme Fatiha Saïdi du 27 février 2014, *Ann. parl., Sénat, 2013-2014, n° 5-143, p. 34.*